



**PRÉFET DE LA  
RÉGION NOUVELLE-  
AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R75-2026-158**

**PUBLIÉ LE 19 MAI 2026**

# Sommaire

## **COUR D'APPEL DE BORDEAUX /**

R75-2026-05-06-00006 - DS - Ordonnancement secondaire CHORUS et CHORUS DT au 06 mai 2026 (2 pages) Page 3

## **DIRM SA / DCAM**

R75-2026-05-11-00011 - Arrêté n°184 du 11.05.2026 portant habilitation d'un pilote maritime de la Gironde pour intervenir dans le périmètre de la station de pilotage de L'Adour. (2 pages) Page 6

## **MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE antenne de Bordeaux /**

R75-2026-05-18-00006 - Arrêté modificatif CA URSSAF 86 (1 page) Page 9

## **RECTORAT DE BORDEAUX / DCVSAJ**

R75-2026-05-18-00002 - Arrêté portant subdélégation de signature à ALCINDOR ROY- SDJES VIENNE (2 pages) Page 11

## **SGAMI / Secrétariat du SGA**

R75-2026-04-15-00002 - Arrêté du 15 avril 2026 portant nomination du régisseur de recettes Madame MUNAR Emmeline auprès de la Direction interdépartementale de la police nationale de la Gironde (2 pages) Page 14

# COUR D'APPEL DE BORDEAUX

R75-2026-05-06-00006

DS - Ordonnancement secondaire CHORUS et  
CHORUS DT au 06 mai 2026



**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

**LA PREMIERE PRESIDENTE DE LA COUR D'APPEL DE BORDEAUX**

et

**LE PROCUREUR GENERAL PRES LADITE COUR**

Vu le code de l'organisation judiciaire ;  
Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;  
Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;  
Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;  
Vu le décret du n°2007-352 du 14 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux judiciaires ;  
Vu le décret du 14 août 2020 portant nomination de Madame Isabelle GORCE, aux fonctions de première présidente de la cour d'appel de Bordeaux ;  
Vu le décret du 10 janvier 2025 portant nomination de Monsieur Eric CORBAUX en qualité de procureur général près la cour d'appel de Bordeaux,  
Vu la convention de délégation de gestion entre la cour d'appel de Pau et la cour d'appel de Bordeaux en date du 1<sup>er</sup> juin 2016.

**DECIDENT**

**Article 1 :** Délégation de signature à l'effet de signer dans le progiciel intégré Chorus, les actes d'ordonnancement secondaire en dépenses et en recettes exécutés des programmes 101 et 166 est donnée aux agents du service administratif inter régional de la cour d'appel de Bordeaux et selon les modalités indiquées dans les articles suivants.

Cette délégation de signature est également valable pour les actes du pôle Chorus exécutés en application de la délégation de gestion visée supra au profit de la cour d'appel de Pau.

Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur financier local.

**Article 2 :** Délégation de signature est donnée à :

M. Christophe LOGEZ, directeur délégué à l'administration interrégionale judiciaire ;  
Mme Delphine MALHERBE, directeur délégué à l'administration interrégionale judiciaire adjoint ;  
Mme Karine GUICHON, responsable de la gestion du patrimoine immobilier ;  
M. Matthieu SEICHEPINE, responsable de la gestion budgétaire chargée des marchés publics ;  
M. Fabien ALIE responsable de la gestion budgétaire de l'UO de Bordeaux ;  
Mme Carine ALBAC, responsable de la gestion informatique ;  
Mme Audrey MONTEL, responsable de la gestion des ressources humaines ;  
Mme Corinne TROLONG, responsable de la gestion budgétaire du BOP sud-ouest ;  
Mme Marlène MERY, responsable de la gestion budgétaire du BOP sud-ouest - frais de justice et responsable de la gestion des ressources humaines par intérim ;  
Mme Marie SCOURZIC, responsable de la gestion de la formation ;  
M. Pierre-Louis MICHALAK, DSGJ placé - responsable de la gestion budgétaire du BOP sud-ouest - frais de justice

pour effectuer les actes de validation des demandes d'achat dans Chorus formulaire et la signature des bons de commandes.

**Article 3 :** Délégation de signature est donnée à :

Mme Marlène SILVESTRINI, responsable de la gestion budgétaire chargée du pôle chorus de Bordeaux ;

pour effectuer les actes de validation des demandes d'achat dans Chorus formulaire, la signature des bons de commandes et tout acte de validation dans Chorus cœur (engagement, certification de service fait, demandes de paiement, ordres de payer, ordres de recettes...).

**Article 4 :** Délégation de signature est donnée à :

Mme Claire AIT-OUADDA, secrétaire administratif ;  
M. Grégory LANGE, secrétaire administratif ;  
M. Julien BORDES, secrétaire administratif ;  
Mme Corinne LE BOULICAUT, secrétaire administratif ;  
M. Maxime CHAUSSIER, secrétaire administratif ;  
Mme Danièle SACCHET, adjoint administratif ;

pour effectuer les actes de validation des demandes d'achat dans Chorus formulaire dans la limite de leurs attributions et compétences.

**Article 5 :** Délégation de signature est donnée à :

M. Fabrice CRISTOPHE, secrétaire administratif ;  
M. Lionel DUPUY, secrétaire administratif ;  
Mme Rebecca LEGROS, secrétaire administratif ;

pour effectuer tout acte de validation dans Chorus cœur (engagement, certification de service fait, demandes de paiement, ordres de payer, ordres de recettes...) et la signature des bons de commande sur les demandes d'achat validées ou après autorisation d'un valideur de Chorus formulaire (listés dans les articles 2 et 3).

**Article 6 :** Délégation de signature est donnée à :

Mme Sabrina AIT-SAADA, adjoint administratif ;  
M. Anthony ARDID, adjoint administratif ;  
Mme Mathilde CASTAING, adjoint administratif ;  
M. Patrick DECOLLAS, adjoint administratif ;  
Mme Edwige ETCHEVERRY, adjoint administratif ;  
Mme Léa DEBUYSER, adjoint administratif ;  
Mme Célia PESQUIER, adjoint administratif ;  
Mme Anita VILLATTE, adjoint administratif ;  
Mme Ines LOUNAS, vacataire ;

pour effectuer la certification de service fait et tout acte de validation dans Chorus cœur dans la limite de ses attributions et compétences.

**Article 7 :** Délégation de signature est donnée à :

M. Christophe LOGEZ, directeur délégué à l'administration interrégionale judiciaire ;  
Mme Delphine MALHERBE, directeur délégué à l'administration interrégionale judiciaire adjoint ;  
M. Fabien ALIE, responsable de la gestion budgétaire chargé de l'UO de Bordeaux ;  
M. Grégory LANGE, responsable de la gestion budgétaire adjoint ;  
Mme Claire AIT-OUADDA, secrétaire administratif pôle moyens ;  
M. Julien BORDES, secrétaire administratif pôle moyens ;  
Mme Danièle SACCHET, adjoint administratif pôle moyens ;  
M. Maxime CHAUSSIER, secrétaire administratif pôle moyens ;

pour signer tous actes d'ordonnement secondaire dans le progiciel Chorus DT (Déplacements Temporaires) concernant les personnels du ressort de la cour d'appel de BORDEAUX.

**Article 8 :** La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires des délégations et transmise à la direction générale des finances publiques de Bordeaux et au comptable assignataire de la dépense de la cour d'appel de Bordeaux.

**Article 9 :** La présente décision annule et remplace notre précédente décision en date du 02 mars 2026 et prend effet **à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026**.

**Article 10 :** La première présidente de la cour d'appel et le procureur général près ladite cour sont chargés, conjointement, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle-Aquitaine.

LE PROCUREUR GENERAL,

  
Eric CORBAUX

Fait à Bordeaux, le 6 mai 2026

LA PREMIERE PRESIDENTE,

  
Isabelle GORCE

DIRM SA

R75-2026-05-11-00011

Arrêté n°184 du 11.05.2026 portant habilitation d'un pilote maritime de la Gironde pour intervenir dans le périmètre de la station de pilotage de L'Adour.



**Arrêté n°184 du 11 mai 2026**

**portant habilitation d'un pilote maritime de la Gironde pour intervenir  
dans le périmètre de la station de pilotage de L'Adour**

**Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine**

- VU** le code des transports ;
- VU** l'arrêté du 26 septembre 1990 modifié portant organisation et programme des concours de pilotage ;
- VU** l'arrêté du 27 août 2024 du Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine portant délégation de signature, en matière d'administration générale, à Monsieur Édouard PERRIER, directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique ;
- VU** l'arrêté n°256 du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine du 7 août 2025 portant règlement local de la station de pilotage de L'Adour ;
- VU** la décision n°163 du 26 mai 2025 modifiée portant ouverture d'un examen d'habilitation géographique d'un pilote maritime de la Gironde pour intervenir dans le périmètre de la station de pilotage L'Adour ;
- VU** le procès-verbal d'examen d'habilitation géographique en date du 18 juin 2025 ;
- VU** la convention d'intégration de la station de pilotage de l'Adour à la station de pilotage de la Gironde du 24 juillet 2025 ;
- VU** l'arrêté n°467 du 20 novembre 2025 portant habilitation restreinte d'un pilote maritime de la Gironde pour intervenir dans le périmètre de la station de pilotage de L'Adour ;
- VU** l'attestation, prévue par la convention visée supra, de Monsieur TRAVERS Pierre-Yves établie le 9 mai 2026, sur la conduite en doublure, du navire de croisière SEADREAM II, en baie de Saint-Jean de Luz le 9 mai 2026.

**ARRÊTE**

**ARTICLE PREMIER** – Est habilité pour intervenir dans le périmètre de la station de pilotage de L'Adour :

**M. Pierre-Yves TRAVERS**

breveté capitaine, pilote maritime à la station de la Gironde

né le 17 mai 1974 à Fougères (35)

identifié sous le n° 1993 2231V

**ARTICLE 2** – Monsieur TRAVERS Pierre-Yves est habilité sur le périmètre défini à l'article premier à piloter tous type de navires.

**ARTICLE 3** – l'arrêté n°467 du 20 novembre 2025 portant habilitation restreinte d'un pilote maritime de la Gironde pour intervenir dans le périmètre de la station de pilotage de L'Adour est abrogé.

**ARTICLE 4** – Le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique est chargé de l'exécution et de la notification du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle-Aquitaine.

Bordeaux, le 11 mai 2026

Pour le préfet de région et par délégation,

le directeur interrégional de la mer,



Édouard Perrier

**AMPLIATION**

- M. Pierre-Yves TRAVERS
- Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine (SGAR)
- Station de pilotage de la Gironde
- Station de pilotage de L'Adour
- Port de Bayonne
- DDTM/DML 64/40
- DDTM/DML 33

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE antenne de  
Bordeaux

R75-2026-05-18-00006

Arrêté modificatif CA URSSAF 86



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ARRÊTÉ n°104 / 2026

### portant modification à l'arrêté de nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Poitou-Charentes

**La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,**

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 213-2 ;

Vu l'arrêté n°8/2026 du 18 mars 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'URSSAF de Poitou-Charentes ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Monsieur Hubert VERDIER, chef de l'antenne de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la proposition de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière (CGT-FO) ;

Vu la proposition de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) ;

## ARRÊTE

### Article 1

L'arrêté n°8/2026 du 18 mars 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'URSSAF de Poitou-Charentes est modifié comme suit ;

Dans la liste des représentants des assurés sociaux désignés au titre de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière (CGT-FO) est nommé :

- **Monsieur Lionel LOPEZ** en tant que suppléant sur siège vacant.

Dans la liste des représentants des employeurs désignés au titre de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) est nommé :

- **Monsieur Patrick MARTIN** en tant que suppléant sur siège vacant.

### Article 2

Le Chef de l'antenne de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région.

Fait à Bordeaux, le 18 mai 2026

La ministre de la santé, des familles, de  
l'autonomie et des personnes handicapées,

Pour la ministre et par délégation ;

Le Chef d'antenne de Bordeaux  
de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des  
organismes de sécurité sociale

**Hubert VERDIER**

RECTORAT DE BORDEAUX

R75-2026-05-18-00002

Arrêté portant subdélégation de signature à  
ALCINDOR ROY- SDJES VIENNE



# RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

---

## **Arrêté portant subdélégation de signature dans les domaines de la jeunesse, de l'engagement et des sports à Madame Nathalie ALCINDOR, directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale de la Vienne**

---

LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE,  
RECTEUR DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX, CHANCELIER DES UNIVERSITES

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles R222-2, R222-16 et suivants, R222-17, R222-19-3, R 222-24, R222-24-2, R222-25 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code du service national,

Vu le code du sport ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 92-125 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1er ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques ;

Vu le décret n°2015-1867 du 30 décembre 2015 modifié relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la vie associative ;

Vu le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu le décret du 10 février 2025 nommant Madame Nathalie ALCINDOR, directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale de la Vienne ;

Vu le décret du 12 mars 2025 portant nomination de M. Jean-Marc HUART en qualité de recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur de l'académie de Bordeaux, chancelier des universités, à compter du 26 mars 2025 ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux de la jeunesse, de l'engagement et des sports de la région académique Nouvelle-Aquitaine ;

Vu l'arrêté n°2026/06/SDJES portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marc HUART, recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur de l'académie de Bordeaux, Chancelier des universités, par le préfet de la Vienne ;

Vu le protocole national conclu entre le ministre de l'intérieur et le ministre de l'éducation nationale

en date du 15 décembre 2020 ;

Vu le protocole départemental conclu entre la préfète de la Vienne et la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités, en date du 21 décembre 2020 ;

**- A R R Ê T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Subdélégation de signature est donnée à Madame Nathalie ALCINDOR, directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale de la Vienne, à l'effet de signer les actes relatifs aux missions du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, relevant de la compétence du préfet de la Vienne, dans les mêmes conditions et sous réserve des mêmes exclusions que celles prévues par l'arrêté susvisé n°2026/06/SJES du 6 mai 2026.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie ALCINDOR, directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale de la Vienne, la délégation de signature qui lui est consentie, est exercée par Monsieur Barthélémy ROY, chef du service départemental jeunesse, engagement et sports, dans les mêmes conditions et sous réserve des mêmes exclusions que celles prévues par l'arrêté susvisé n°2026/06/SJES du 6 mai 2026.

**Article 3** : Le secrétaire général de la région académique Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le **18 MAI 2026**



# SGAMI

R75-2026-04-15-00002

Arrêté du 15 avril 2026 portant nomination du régisseur de recettes Madame MUNAR Emmeline auprès de la Direction interdépartementale de la police nationale de la Gironde



**PRÉFET  
DE LA ZONE  
DE DÉFENSE  
ET DE SÉCURITÉ  
SUD-OUEST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général pour l'Administration  
du Ministère de l'Intérieur  
du Sud-Ouest**

**Arrêté du 15 AVR. 2026**

**portant nomination du régisseur de recettes Madame MUNAR Emmeline auprès de la  
Direction interdépartementale de la police nationale de la Gironde**

**NOR :**

**Le Préfet de la région Nouvelle Aquitaine, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,  
Préfet de la Gironde**

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22-1 ;

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 modifié relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2016 portant institution d'une régie de recettes auprès de la Direction départementale de la sécurité publique de la Gironde, Circonscription de la sécurité publique de Bordeaux ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 juin 2025 portant nomination du régisseur de recettes Monsieur DESCAMPS Dimitri auprès de la Direction interdépartementale de la police nationale de la Gironde ;

Vu la demande de Monsieur le contrôleur général, Directeur interdépartementale de la police nationale de la Gironde, Monsieur Emmanuel MORIN, en date du 30 mars 2026 ;

Vu l'avis conforme de monsieur le directeur régional des finances publiques de la Nouvelle – Aquitaine et du département de la Gironde en date du 23 avril 2026;

Sur proposition de monsieur le directeur de cabinet ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup>

Madame MUNAR Emmeline, Secrétaire Administratif de Classe Normale, est nommé régisseuse de la régie de recettes auprès de la Direction interdépartementale de la police nationale de la Gironde, à compter du 15 avril 2026.

### Article 2

Madame MUNAR Emmeline percevra une indemnité de responsabilité dont le montant est fixé par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susvisé.

### Article 3

Madame LAFON Maëva, Adjointe Administrative Principale 2 Classe IOM, est nommée mandataire suppléante, afin de réaliser pour le compte de la régisseuse toutes les opérations afférentes à la régie dans les conditions fixées par le décret du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics, à compter du 22 mai 2026.

### Article 4

L'arrêté préfectoral du 10 juin 2025 portant nomination du régisseur de recettes, Monsieur DESCAMPS Dimitri, auprès de la Direction interdépartementale de la police nationale de la Gironde, est abrogé.

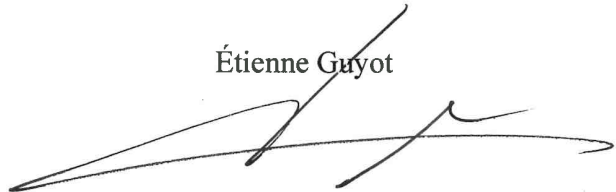
### Article 5

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait, le 15 AVR. 2026

Le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde.

Étienne Guyot



Pour notification :

L'ordonnateur : Le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale de la Gironde.	Signature
Le régisseur	Signature
Le mandataire suppléant	Signature